COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'INTERDICTION DE 3 MOLÉCULES NÉONICOTINOÏDES SUR LES 8 MOLÉCULES PRÉSENTES ACTUELLEMENT SUR LE TERRITOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE NE SAUVERA PAS LES POLLINISATEURS

Paris le 27 avril 2018 - Le Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale (SCoPAFF) vient de voter ce vendredi 27 avril 2018 une proposition de la Commission européenne visant à interdire l'usage hors serres de 3 molécules néonicotinoïdes sur les 7 existantes : la clothianidine, l'imidaclopride et le thiamétoxame, déjà partiellement interdites depuis 2013 en raison de leur dangerosité avérée pour les abeilles et les pollinisateurs sauvages. La Commission européenne présentera dans les semaines à venir un règlement d'interdiction.

LES POLLINISATEURS ET L'ENVIRONNEMENT TOUJOURS MENACÉS

POLLINIS et les 1,4 million de citoyens européens engagés à ses côtés depuis 2012 dans le combat contre les pesticides tueurs d'abeilles saluent un pas en avant.

Cette décision était attendue il y a cinq ans déjà, lors de la mise en place du moratoire partiel.

Elle est présentée aujourd'hui comme un progrès louable, arraché de haute lutte aux intérêts des firmes qui commercialisent ces produits et aux derniers Etats membres de l'Union européenne qui refusaient encore cette interdiction. Mais elle ne répond en réalité aucunement aux urgences sanitaires et environnementales liées à l'utilisation massive de ces pesticides dans l'agriculture.

Il existe six molécules néonicotinoïdes autorisées actuellement sur tout le territoire européen, et au moins deux nouveaux pesticides tueurs-d'abeilles, le sulfoxaflor et le flupyradifurone, dont le mode d'action sur les insectes est semblable à celui des néonicotinoïdes. Interdire l'usage en extérieur de seulement trois molécules contraint simplement les agriculteurs à utiliser massivement les autres molécules disponibles et les nouveaux pesticides tueurs d'abeilles, au moins aussi toxiques pour les pollinisateurs et la biodiversité.

Les institutions européennes elles-mêmes tirent la sonnette d'alarme. Les conclusions publiées par l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) le 28 février 2018 dénoncent sans appel la dangerosité des insecticides néonicotinoïdes pour les insectes pollinisateurs. Le Parlement européen, de son côté, a voté presque à l'unanimité le 1er mars 2018 en faveur du rapport Erdős sur l'avenir de l'apiculture, appelant la Commission européenne et les Etats membres de l'UE à "agir sur la base du consensus scientifique établi en interdisant les pesticides, et en particulier les néonicotinoïdes et autres insecticides systémiques dont les études démontrent la dangerosité pour la santé des abeilles."

IL FAUT UNE INTERDICTION TOTALE

Pour enrayer réellement le déclin massif des pollinisateurs et l'extinction des espèces dans nos pays, les Européens n'ont pas d'autre choix que d'interdire rapidement la totalité des pesticides tueurs d'abeilles et de lancer une transition rapide du modèle agricole européen pour le rendre compatible avec la survie des pollinisateurs.

« L'Europe doit suivre au plus vite l'exemple de la France qui a voté avec l'adoption de la Loi Biodiversité une interdiction totale des néonicotinoïdes à partir de septembre 2018 » commente Nicolas Laarman, Délégué général de l'ONG POLLINIS. « L'Assemblée nationale vient par ailleurs d'adopter une définition élargie des néonicotinoïdes incluant le sulfoxaflor, le flupyradifurone, et tous les insecticides ayant sur les insectes pollinisateurs le même mode d'action que les néonicotinoïdes. C'est ce que les citoyens demandent, et les responsables politiques doivent l'entendre. POLLINIS se battra jusqu'à une interdiction totale des pesticides tueurs d'abeilles, pour sauver les pollinisateurs et pouvoir restaurer une riche biodiversité dans tous les pays européens ».

CONTACT PRESSE

Clémentine Bonvarlet 07 82 18 88 03 clementineb@pollinis.org